

COMMISSION REGIONALE POUR LA
FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES ET
FINANCIERS DE L'UEMOA (CREFECF)



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

DESCOGEF – SESSION 2025

RELATIONS JURIDIQUES

Durée ; 2 heures

DOSSIER 1 : Questions à choix multiples : portez uniquement le chiffre et la ou les lettre(s) correspondants. Exemple : 11 : a (5 points)

1. L'exception d'inexécution permet à une partie :

- a) de ne pas exécuter le contrat si son cocontractant ne s'exécute pas
- b) d'imposer à son cocontractant d'exécuter le contrat
- c) de rompre le contrat si son cocontractant ne s'exécute pas

2. Le contrat de franchise :

- a) est toujours assorti d'une exclusivité territoriale
- b) peut être cédé avec l'agrément du franchiseur
- c) contient toujours une clause de non-concurrence

3. La tentative :

- a) de crime est punissable dans les cas prévus par la loi
- b) de délit est punissable dans les cas prévus par la loi
- c) de contravention est toujours punissable

4. Certaines décisions doivent être adoptées collectivement par les actionnaires d'une SAS. Il s'agit de :

- a) l'augmentation ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution et la transformation de la société, la désignation du commissaire aux comptes, s'il y a lieu, l'approbation des comptes et l'affectation des bénéfices
- b) l'augmentation ou la réduction du capital, la fusion, la dissolution et la transformation de la société, la désignation du commissaire aux comptes, s'il y a lieu, l'approbation des comptes et l'affectation des bénéfices
- c) l'augmentation, l'amortissement ou la réduction de capital, la fusion, la scission, l'apport partiel d'actif, la dissolution, la transformation en une société d'une autre forme, la nomination des commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des bénéfices

5. La cession des parts sociales d'une SARL à un tiers doit recueillir :

- a) le consentement de la majorité en nombre des associés non cédants représentant la moitié au moins des parts sociales
- b) le consentement de la majorité des associés non cédants représentant les trois quarts des parts sociales déduction faite des parts de l'associé cédant
- c) le consentement des associés non cédants représentant la majorité absolue des parts sociales

6. Le quorum d'une assemblée générale extraordinaire d'une SA est, sur deuxième convocation,

- a) de 20 % des actions
- b) de 25 % des actions
- c) de 50 % des actions

7. La révocation d'un gérant d'une SARL doit être décidée :

- a) par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales
- b) par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus forte
- c) par les associés, à l'unanimité

8. L'apporteur en jouissance :

- a) transfère la nue-propriété du bien à la société
- b) reste propriétaire du bien objet de l'apport
- c) est tenu envers la société des mêmes garanties que le vendeur envers l'acquéreur

9. Un contrat est dit commutatif si :

- a) toutes les clauses sont discutées par les parties
- b) son exécution s'échelonne dans le temps
- c) chaque partie connaît l'étendue de ses engagements au moment de la conclusion

10. Le principe de l'individualisation des peines :

- a) impose au juge d'appliquer uniquement les peines prévues par la loi
- b) permet au juge d'appliquer les peines en prenant en compte le profil du délinquant et les circonstances de l'affaire
- c) signifie que seule la personne condamnée peut exécuter sa peine

DOSSIER 2 : Cas SARL MYIA (8 points)

La SARL MYIA a pour objet social la gestion des données personnelles des entreprises par l'intelligence artificielle. Jean, son gérant, souhaite céder à la SNC KALA un terrain de la société que celle-ci avait acquis pour y construire des bureaux. Il vous est indiqué que Sylvie, un associé de la SARL, est également co indivisaire de onze (11) parts sociales de la SNC.

1. Les associés vous interrogent sur la faisabilité de cette opération ainsi que la démarche à suivre.

Pour permettre à sa mère d'avoir des revenus complémentaires, Moussa, un autre associé de la SARL, lui confère l'usufruit de ses parts tout en gardant la nue-propriété. Une assemblée générale ordinaire est prévue dans un mois et trois points sont inscrits à l'ordre du jour :

- le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- l'approbation des comptes

➤ l'affectation des résultats

- 2. Jean vous pose les questions de savoir s'il est obligé de convoquer Moussa et sa mère et si les deux pourront voter tous les points qui figurent à l'ordre du jour.**

Finalement, l'assemblée a pu se tenir mais les associés ont décidé pour la quatrième année consécutive de mettre systématiquement tous les bénéfices en réserves. La mère de Moussa s'oppose en vain à cette décision qu'elle juge inacceptable d'autant que la société n'a aucun projet d'investissement et que les réserves cumulées sont égales au triple du capital social.

- 3. Elle vous consulte pour savoir sur quel fondement peut-elle s'appuyer pour obtenir l'annulation de cette délibération.**

Depuis cette assemblée, les associés sont en conflits ouverts. Ils ne s'entendent plus sur rien ; ne se réunissent plus et le gérant ne prend plus aucune décision. De nombreux retards sont notés dans l'exécution des projets des clients. Cette mésentente a entraîné une paralysie de fonctionnement et plongé la société dans une profonde crise.

- 4. Sylvie vient vous consulter pour savoir par quel mécanisme cette situation pourrait-elle être surmontée.**

DOSSIER 3 : Cas SA VRV (7 points)

Léon, Pierre et Fanta, trois amis d'enfance, ont créé une société anonyme avec conseil d'administration dénommée SA VRV et spécialisée dans la vente de véhicules d'occasion. Pour récompenser Fanta pour sa forte implication lors des opérations de constitution, ils veulent lui attribuer des titres de capital assortis d'un dividende majoré de 5%.

- 1. Quels types de titres peuvent-ils créer et quelle est la procédure à suivre ?**

Après quelques années, Pierre, le directeur général de la SA VRV souhaite déployer l'activité sociale en ouvrant un nouveau point de vente en dehors de la capitale. Pour les dépenses d'installation, il prend contact avec la Banque BDZ pour un prêt d'argent. La SA XXL qui est en relation d'affaires avec la SA VRV veut s'engager en qualité de cautionnaire pour garantir ce prêt.

- 2. Quelles sont les conditions à respecter pour que cette garantie soit valable ?**

Enfin, la SA vous informe qu'un de ses associés n'a toujours pas libéré le reste de son apport en numéraires et ce, malgré le dépassement de l'échéance et les relances de Pierre depuis plusieurs mois.

- 3. Quelles sont les solutions prévues pour ce cas de figure ?**



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

DESCOGEF – SESSION 2025

RELATIONS FISCALES

Durée : 2 heures

DOSSIER 1 : OPTIMISATION FISCALE : (03points)

1. Que renferme la notion d'abus de droit fiscal ? Illustrez cette notion par un exemple en lien avec l'optimisation fiscale des groupes ou des particuliers.
2. Quelle est la portée de l'acte anormal de gestion dans les contrôles fiscaux ? Comment l'administration fiscale peut-elle remettre en cause une charge déduite si elle est jugée anormale
3. Quel est le rôle du rescrit fiscal et quel est son intérêt pour sécuriser une opération, dans le cadre d'un montage d'optimisation fiscale ?

DOSSIER 2 : REGIME FISCAL DES FUSIONS : (07points)

Après diverses négociations, les sociétés ALPHA et BETA ont décidé de fusionner, la société BETA absorbant la Société ALPHA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier N.

Travail à faire

Sur la base des données des Annexe 1 et 2 :

- 1) L'augmentation du capital de la société absorbante, est-elle passible du droit d'enregistrement ?
- 2) Calculez les plus-values latentes sur les actifs apportés par ALPHA.
- 3) Expliquez les conséquences fiscales de l'application du régime de faveur pour :
 - la société absorbée ALPHA
 - la société absorbante BETA.
- 4) Les déficits fiscaux de la société absorbée ALPHA sont-ils transférables à la société absorbante (BETA) ?
- 5) La Société absorbante revend en N+1 pour KF CFA 174 000, le terrain à bâtir apporté par la société ALPHA. Quelles sont les conséquences fiscales de cette opération ?

DOSSIER 3 : IMPOT SUR LES SOCIETES (IS) (10 points)

Le cabinet FIDUCIS-EXPERT, évoluant dans le pays AUEMOA a décidé de vous prendre en stage. Messieurs Ali et Abdou ont décidé d'un commun accord de vous soumettre quelques questions en suspens rencontrées dans des dossiers. Dans chacun des cas présentés, il vous est demandé de donner votre avis sur la solution proposée ou la question posée.

Par simplification, on vous précise que toutes les Entités en cause relèvent de l'impôt sur les sociétés et dont l'exercice coïncide avec l'année civile.

- 1) Une Entité A, a procédé au 31/12/N à une réévaluation légale de ses immobilisations corporelles et financières dont un bâtiment industriel acquis le 01/01/N-4 pour un montant de KF CFA 300 000 avec une durée d'utilisation de 30 ans. La valeur actuelle du bâtiment industriel est de KF CFA 375 000. L'indice de réévaluation est de 1,2. La législation fiscale du Pays impose la neutralité fiscale de cette opération. La direction financière et comptable s'interroge comment prendre en compte comptablement cette exigence de l'administration fiscale.
- 2) Une Entité B, a acquis le 1/01/N un matériel d'une valeur de KF CFA 300 000. Sa durée d'utilisation économique est de 5 ans. Cependant, l'administration fiscale a autorisé l'application d'un taux dégressif avec un coefficient de 2. Les dirigeants de l'Entité s'interrogent sur la neutralité fiscale de l'application du taux dégressif sur la durée d'utilisation du matériel et souhaitent avoir des clarifications.

- 3) La société C, verse des redevances de crédit-bail pour une immobilisation destinée à ses fabrications. La valeur de la machine chez le crédit bailleur est de KF CFA 80 000. La société estime que compte tenu des règles comptables applicables conformément au SYSCOHADA Révisé, elle a la possibilité d'amortir la machine.
- 4) La société D a commercialisé de nouveaux produits sous sa propre marque et a procédé aux formalités de dépôt des marques à l'OAPI. La société s'interroge sur le point de savoir si ces dépenses engendrées par le dépôt de la marque doivent être immobilisées.
- 5) Une société de cimenterie a acheté un matériel dont la valeur globale est KF CFA 480 000. Le comptable estime possible d'identifier deux composants de valeurs respectives KF CFA 60 000 et KF CFA 160 000. Les durées d'utilisation de ces deux composants sont plus courtes que celles de la structure. Au plan fiscal doit-on identifier les deux mêmes composants ?
- 6) Une Société de transport possède une flotte de 140 camions qui réalisent chacun des kilométrages importants sur autoroute. La Société, compte tenu de l'usure des pneumatiques, envisage le remplacement des pneus sur les camions tous les 10 mois. Comptablement, la société pense traiter les pneus comme des composants.
- 7) Une entité a fait l'acquisition d'une flotte de véhicules auprès d'un concessionnaire local. Le contrat d'achat prévoit que les véhicules seront rachetés par la concession pour un prix correspondant à 30% du prix d'achat. La durée d'amortissement est de 4 ans. Les véhicules ont une valeur d'acquisition de KF CFA 400 000. L'Entité n'a identifié aucun composant sur ces véhicules. Le service comptable s'interroge sur l'incidence de la clause de rachat sur les conditions d'amortissement du véhicule.
- 8) Une Entité procède à l'acquisition d'un bien pour lequel la base d'amortissement à retenir s'élève à KF CFA 200 000. Comptablement, l'entreprise envisage de retenir une durée d'amortissement de 10 ans compte tenu de la durée prévisionnelle d'utilisation. Au plan fiscal, les usages pour ce type d'immobilisation prévoient une durée d'amortissement de 5 ans. L'Entité s'interroge sur la durée d'amortissement à retenir.
- 9) Une société fait l'acquisition d'une machine pour laquelle, la base d'amortissement est de KF CFA 360 000. La durée d'utilisation réelle est de 5 ans alors que la référence aux taux de l'administration fiscale conduit à retenir une durée d'amortissement de 10 ans. L'Entité s'interroge sur la conduite à tenir.
- 10) Selon le SYSCOHADA révisé, lorsqu'un actif fait l'objet de visites ou de révisions significatives, effectuées à intervalles réguliers, le coût de ces révisions est comptabilisé comme un remplacement dans un sous-compte de l'immobilisation principale appelé « Révisions majeures ». L'Entité s'interroge sur le traitement fiscal des dépenses d'inspections ou de révisions majeures.

Annexe 1 : Éléments concernant la société ALPHA

Bilan société ALPHA au 31/12/N-1 en KF CFA

Actif				Passif	
Éléments	Valeur d'origine	Amortissements	Montant Net	Éléments	Montant Net
Droit au bail	4 000		4 000	Capital (8 000 *10 000)	80 000
Terrain à bâtir	12 000		12 000	Réserves	160 000
Terrain-Constructions	4 000		4 000	Report à nouveau	(40 000)
Bâtiments	48 000	12 000	36 000	Capitaux propres	200 000
Matériel et outillage	600 000	480 000	120 000	Passif externes	280 000
Stocks	80 000		80 000		
Trésorerie	224 000		224 000		
Totaux	972 000	492 000	480 000		480 000

Il est décidé de les apporter à la Société BETA selon les valeurs suivantes en KF CFA :

Nature des éléments	Valeur d'apport
Droit au bail	24 000
Terrain à Bâtir	164 000
Terrain-Constructions	20 000
Bâtiments	208 000
Matériel et outillage	360 000
Stock	80 000
Trésorerie	224 000
Total	1 080 000
Passifs Externes	(280 000)
Total	800 000

Annexe 2 : Éléments concernant la société BETA

Bilan BETA au 31/12/N-1

Actif				Passif	
Éléments	Valeur d'origine	Amortissements	Montant Net	Éléments	Montant Net
Immobilisations	2 400 000	800 000	1 600 000	Capital (40 000 *10 000)	400 000
Autres Actifs	3 600 000		3 600 000	Réserves	1 800 000
				Passifs Externes	3 000 000
Totaux	6 000 000	800 000	5 200 000		5 200 000

L'actif net de la société BETA, société absorbante est évalué à KF CFA 3 200 000. L'opération de fusion serait réalisée par émission de 10 000 actions de 10 000 de la société B en contrepartie de l'annulation de 8 000 actions de la société ALPHA. On vous précise :

- Que les éléments de la société ALPHA ont été acquis au moins deux (2) ans avant la fusion ;
- Que la perte de l'exercice est considérée comme fiscalement déductible.

COMMISSION REGIONALE POUR LA
FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES ET
FINANCIERS DE L'UEMOA (CREFEFCF)



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

DESCOGEF – SESSION 2025

FINANCE

Durée : 4 heures

CETTE ÉPREUVE COMPORTE TROIS DOSSIERS INDÉPENDANTS.

Sommaire analytique

Dossiers	Contenu	Durée approximative	Barème
Dossier 1	DIAGNOSTIC FINANCIER ET EVALUATION DES ENTITES ▪ Analyse financière des comptes consolidés ▪ Évaluation d'une start-up	1h30	07 points
Dossier 2	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ▪ Politique d'investissement en actif productif	1h	05 points
Dossier 3	POLITIQUE DE DIVIDENDE ▪ Politique de dividende d'une entreprise	1h30	08 points
TOTAL		4 H	20 points

DOSSIER 1 : DIAGNOSTIC FINANCIER ET EVALUATION DES ENTITES (7 points)**Cas n°1 : Analyse financière des comptes consolidés (04,5 points)**

Dans le cadre de votre stage d'expertise comptable au cabinet GLOBAL EXPERT, on met à votre disposition les états financiers du groupe ALEXAS.

Compte de résultats consolidé

LIBELLES	Note	Exercice au	Exercice au
		31/12/N	31/12/ N-1
		Net	Net
Ventes de marchandises	+	2 000 000	1 600 000
Ventes de produits fabriqués	+	1 000 000	800 000
Travaux, services vendus	+	700 000	560 000
Produits accessoires	+	300 000	240 000
Chiffre d'affaires		4 000 000	3 200 000
Achats consommés	-	200 000	160 000
Services extérieurs	-	400 000	320 000
Impôts et taxes	-	250 000	200 000
Autres charges	-	150 000	120 000
Valeur ajoutée		3 000 000	2 400 000
Charges de personnel	-	800 000	640 000
Excédent brut d'exploitation		2 200 000	1 760 000
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	50 000	40 000
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-	600 000	480 000
Résultat d'exploitation (A)		1 650 000	1 320 000
Produits financiers	+	25 000	20 000
Charges financières	-	60 000	48 000
Résultat financier (B)		- 35 000	-28 000
Résultat des activités ordinaires (C = A + B)		1 615 000	1 292 000
Produits HAO	+	100 000	80 000
Charges HAO	-		
Résultat hors activités ordinaires (D)		100 000	80 000
Résultat avant impôts (E = C + D)		1 715 000	1 372 000
Impôts exigibles sur résultats	-	400 250	320 200
Impôts différés	+/-	200 000	160 000
Résultat net des entités intégrées		1 114 750	891 800
Part dans les résultats nets des entités mises en équivalence		222 950	178 360
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 337 700	1 070 160
Part des minoritaires		401 310	321 048
Part de l'entité consolidante		936 390	749 112
Résultat par action			
• Résultat de base par action		9,36	7,49
• Résultat dilué par action		8,15	6,52

Bilan consolidé

ACTIF	Note	Exercice au 31/12/ N	Exercice au 31/12/N-1
		Net	Net
Immobilisations incorporelles			
Ecart d'acquisition		412 500	330 000
Autres immobilisations incorporelles		1 323 500	1 058 800
Immobilisations corporelles (1) et (2)		4 271 500	3 417 200
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence		435 000	348 000
Prêts et autres immobilisations financières		745 000	596 000
Actifs d'impôts différés		140 000	112 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		7 327 500	5 862 000
Stocks		600 000	480 000
Créances et emplois assimilés			
Clients		1 100 000	880 000
Autres créances		750 000	600 000
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 450 000	1 960 000
TOTAL TRESORERIE-ACTIF		1 442 500	1 154 000
TOTAL GENERAL		11 220 000	8 976 000

PASSIF	Note	Exercice au 31/12/N	Exercice au 31/12/N-1
		NET	NET
Capital		3 500 000	2 800 000
Primes et réserves consolidées		3 400 000	2 720 000
Résultat net (part de l'entité consolidante)		936 390	749 112
Part de l'entité consolidante		7 836 390	6 322 600
Part des minoritaires		1 043 610	834 888
TOTAL CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		8 880 000	7 104 000
Emprunts et dettes financières		475 000	380 000
Dettes de location-acquisition		500 000	400 000
Provisions pour risques et charges		400 000	320 000
Passifs d'impôts différés		125 000	100 000
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		1 500 000	1 200 000
TOTAL RESSOURCES STABLES		10 380 000	8 304 000
Fournisseurs et comptes rattachés		340 000	272 000
Autres dettes		500 000	400 000
TOTAL PASSIF CIRCULANT		840 000	672 000
TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
TOTAL GENERAL		11 220 000	8 976 000

Le taux d'impôt sur les bénéfices est de 25%.

15,06 % tel
11,95 gmm

Travail à faire: (0,5 point par réponse)

1. Analyser l'activité et la rentabilité du groupe en calculant au titre de l'exercice N, les indicateurs suivants :
 - taux de croissance du chiffre d'affaires ;
 - taux de marge opérationnelle ;
 - taux de marge nette .
2. Analyser la rentabilité économique et financière du groupe en calculant au titre de l'exercice N, les indicateurs suivants :
 - endettement financier brut (les provisions pour risques et charges et passifs d'impôts différés sont exclus) ;
 - endettement financier net ;
 - rentabilité économique ;
 - rentabilité financière des actionnaires de l'entité mère ;
 - rentabilité financière des entités mises en équivalence ;
 - effet de levier.

Cas n°2 : Evaluation d'une start-up (02,5 points)

La société LUCIAS est une start-up créée au début de l'année N pour mettre sur le marché un data mining pour mieux analyser les données. Ses dirigeants souhaitent organiser une levée de fonds pour financer ses trois (3) premières années d'existence pendant lesquelles elle ne dégagera aucun résultat. Ensuite, son activité sera en mesure de dégager un bénéfice moyen de 50 000 000 par an. Les nouveaux investisseurs apportent 75 000 000.

Travail à faire: Estimer, au début de l'année N, la valeur de marché des capitaux propres de la société LUCIAS (pre-money) si, dans le secteur de la société, le multiple moyen du résultat net ressort à 10 et les investisseurs attendent un taux de rentabilité de 40% par an.

DOSSIER 2 : POLITIQUE D'INVESTISSEMENT (05 points)

La société JINVESTO envisage d'agrandir sa capacité de production de pompes à chaleur. Le projet porte sur :

- Acquisition d'un terrain : 9 600 000 F CFA HT
- Achat d'un bâtiment industriel : 1 150 000 F CFA HT
- Chaîne de montage : 6 000 000 F CFA HT
- Matériel d'assemblage : 4 500 000 F CFA HT

Bâtiment industriel amorti selon la méthode des composants

- Murs : 750 000 F CFA HT, amortis linéairement sur 5 ans
- Toiture : 300 000 F CFA HT, amortis linéairement sur 5 ans
- Agencements : 100 000 F CFA HT, amortis linéairement sur 5 ans

Chaîne de montage : amortie linéairement sur 5 ans

Matériel d'assemblage : amorti à l'usage

- Capacité prévue : 10 000 h ; Utilisation prévue : 160 h/mois $\times$ 11 mois/an
- Valeur de revente estimée en N+5 : 400 000 F CFA HT

Les autres immobilisations corporelles ont une valeur résiduelle nulle.

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Ventes	8 000 000	11 000 000	11 000 000	6 000 000	3 000 000

- Marge sur coût variable : 50 % du chiffre d'affaires ;
- Frais fixes hors amortissements : 504 000 F en N et N+1 ; 532 000 F en N+2 puis en N+3 et 611 000 F en N+4 ;
- BFR normatif (N-1) : $y = 36$ jours de CAHT + 50 000 F ;
- Conditions de paiement clients : 40 % au comptant ; 25 % fin de mois et 35 % 60 jours fin de mois le 10 du mois suivant ;
- TVA : payée le 10 du mois suivant ;
- Variation des coûts : + 10 % pour les fixes, - 5 % pour les variables ;
- Variation du prix de vente unitaire : + 20 % ;
- Taux d'imposition : 30 %.

Structure financière de JINVESTO

☞ Capitaux propres :

- Capital : 500 000 actions ; Cours de l'action : X F CFA ;
- Dividendes versés : N : 3 900 F ; N-1 : 3 750 F ; N-2 : 3 606 F
(Tendance de croissance à long terme : + 4 % par an) ;
- Rendement exigé par les actionnaires : 12 %.

☞ Emprunt obligataire :

- 100 000 obligations ; Nominal : 50 F ;
- Remboursement in fine dans 2 ans ;
- Taux nominal : 5 % ; Taux d'escompte sur le marché : 6 %.

Travail à faire

1. Calculer le coût des capitaux propres et le coût moyen pondéré du capital (CMPC) de JINVESTO en appliquant le modèle de Gordon–Shapiro (arrondir à quatre décimales). (02 points).
2. Décider de l'opportunité du projet en calculant la VAN, en arrondissant le CMPC à l'unité inférieure. (03 points).

DOSSIER 3 : POLITIQUE DE DIVIDENDE (08 points)

Vous êtes analyste financier chez DECOFI Assurances, une compagnie multirisque dont les performances se sont dégradées de 2022 à 2024. Malgré ce ralentissement, la société a maintenu une politique active de distribution de dividendes ; l'évolution de cette politique de 2014 à 2024 est détaillée en Annexe 1. Par ailleurs, l'actionnariat est très concentré (Annexe 2), ce qui soulève des interrogations sur les arbitrages financiers réalisés.

DECOFI Assurances a distribué un dividende chaque année durant la dernière décennie, mais le taux de distribution a fortement augmenté ces dernières années, en décalage avec la baisse du cours de l'action et la dégradation des résultats.

En parallèle, DECOFI Assurances envisage un projet d'investissement stratégique :

- Investissement initial : 100 000 000 F ;
- Flux de trésorerie annuels constants : 39 800 000 F sur 3 ans ;
- Financement : 50 % emprunt bancaire à 5 %, 50 % autofinancement.

Depuis 2022, la société procède à des rachats d'actions, bien que le cours soit en baisse. À partir de 2025, elle prévoit une nouvelle politique de rémunération : versement d'un dividende fixe de 50 F/action à perpétuité. La fiscalité distingue :

- Dividendes : taxation à 20 % ;
- Plus-values : exonérées ;
- Coût du capital estimé : 7 %.

Cette annonce soulève l'hypothèse de remplacer les dividendes par des rachats d'actions via la trésorerie disponible, et invite à réfléchir aux impacts sur la valorisation du titre.

Travail à faire : (01 point par réponse)

1. Analyser et commenter l'évolution de la politique de dividende.
2. Déterminer si l'influence de l'actionnaire majoritaire peut expliquer cette politique de distribution généreuse malgré la baisse des résultats.
3. Calculer le taux interne de rendement (TIR) du projet d'investissement.
4. Utiliser le modèle de Gordon pour déterminer la progression nécessaire du dividende afin de rendre le projet acceptable par rapport au coût du capital (négliger l'impôt sur les sociétés).
5. Identifier les motivations possibles des rachats d'actions.
6. Évaluer la cohérence d'une politique mêlant rachats d'actions et versement de dividendes, et justifier.
7. Calculer le prix théorique de l'action dans le cadre de la politique de rémunération 2025.
8. Estimer l'impact sur le cours d'un remplacement des dividendes par des rachats d'actions.

Annexe 1 : Historique complet des dividendes (2014 à 2024)

Année	Cours moyen	Dividende (action)	Rendement (Dividende/Cours)	Taux de distribution
2014	1 000	55	5.50%	10%
2015	1 100	62.70	5.70%	10%
2016	1 300	75.40	5.80%	10%
2017	1 275	73.95	5.80%	10%
2018	1 050	525	50.00%	10%
2019	1 150	66.70	5.80%	10%
2020	1 200	67.20	5.60%	10%
2021	1 160	66.12	5.70%	10%
2022	900	49.50	5.50%	35%
2023	800	44	5.50%	40%
2024	820	45.10	5.50%	41%

Annexe 2 : Structure détaillée de l'actionnariat

Catégorie d'actionnaires	% du capital	% des droits de vote	Détails complémentaires
Holding Familiale	82%	82%	Contrôle majoritaire
Institutionnels	15%	15%	Dont 8% fonds étrangers
Salariés	3%	3%	Actions gratuites

COMMISSION REGIONALE POUR LA
FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES
ET FINANCIERS DE L'UEMOA (CREFEFCF)



**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE**
DESCOGEF – SESSION 2025

MANAGEMENT

Durée : 2 heures

DOSSIER I – QUESTIONS DE RÉFLEXION (8 points)

Chaque réponse ne doit pas dépasser 15 lignes. Argumentez clairement et donnez des exemples si possibles.

1. Pourquoi dit-on que « la structure suit la stratégie » ? Expliquez cette idée avec vos propres mots, puis montrez en quoi cela s'applique quand une entreprise grandit par absorption d'une autre.
2. Quels sont les trois moments clés d'un changement selon Kurt Lewin ? Décrivez ces étapes et illustrez-les avec un exemple concret dans un cabinet d'expertise comptable en pleine réorganisation (digitalisation des missions de révision).
3. Quelles différences entre fusion, absorption et apport partiel d'actif ? Expliquez en quoi ces formes de croissance externe se distinguent, puis montrez les principaux enjeux qu'elles posent en matière d'organisation et de stratégie.
4. Quelle est la différence entre l'écosystème des affaires (ESA) et l'environnement de l'entreprise ? Vous vous appuyerez sur : la dynamique et la nature des relations pour chacune des deux notions.

DOSSIER II – QCM (5 points)

1. Quelle différence essentielle distingue une structure organisationnelle d'une configuration organisationnelle selon Mintzberg ?
 - a. La structure est formelle, la configuration désigne le budget de fonctionnement
 - ☒ b. La structure décrit les fonctions, la configuration englobe la dynamique globale et les mécanismes de coordination
 - c. La structure évolue, la configuration reste figée
 - d. La configuration est une déclinaison technique de la structure hiérarchique
2. Selon Mintzberg, la configuration de l'organisation professionnelle repose essentiellement sur :
 - a. La technostructure
 - b. Le centre opérationnel
 - c. L'idéologie
 - d. Le sommet stratégique
3. Dans le cadre d'un service public, une régie directe se distingue principalement par :
 - a. Le fait qu'elle fasse appel à un prestataire externe pour la gestion quotidienne
 - b. L'autonomie de gestion financière qu'elle partage avec une société d'économie mixte
 - c. L'intégration complète du service dans la structure administrative de la collectivité
 - d. L'existence d'un contrat de délégation de service public limité dans le temps
4. Par rapport à une régie, la concession se caractérise notamment par :
 - a. La délégation d'un service public à une entité publique interne pendant une durée illimitée
 - b. Le transfert du risque d'exploitation au concessionnaire, souvent privé
 - c. L'obligation de financer le service exclusivement avec des subventions publiques
 - d. L'absence de contrôle de la collectivité sur les modalités d'exécution du service
5. L'une des spécificités fondamentales des coopératives est :
 - a. Leur gouvernance strictement hiérarchique selon un modèle taylorien
 - b. La primauté du capital sur les personnes dans les prises de décision
 - c. Le principe de répartition des excédents proportionnellement au capital détenu
 - d. Le principe « une personne = une voix » indépendamment du capital détenu /

6. La stratégie de différenciation selon Porter vise principalement à :
- a. Réduire les coûts
 - b. Imiter les concurrents
 - c. Se positionner sur un segment de niche
 - d. Offrir une valeur unique perçue par le client ✓
7. L'apport partiel d'actif est une opération juridique qui consiste à :
- a. Dissoudre une société pour en créer une nouvelle
 - b. Transférer l'intégralité du patrimoine à une autre société
 - c. Apporter une branche d'activité à une autre entité sans dissolution ✓
 - d. Créer une filiale entièrement détenue par la maison mère
8. Le passage d'une structure artisanale à une structure managériale formalisée correspond à un changement :
- a. Adaptatif mineur
 - b. Incrémental conservateur
 - c. Radical et transformationnel ✓
 - d. Réversible et cyclique
9. Dans le modèle de Lewin, la phase de "dégel" correspond à :
- a. L'ancrage du changement
 - b. L'analyse stratégique initiale
 - c. La déconstruction des routines établies ✓
 - d. La mise en œuvre de nouveaux outils
10. Dans une structure matricielle, le pouvoir est :
- a. Concentré au niveau central
 - b. Exclusivement hiérarchique
 - c. Partagé entre deux dimensions (fonctionnelle et produit) ✓
 - d. Basé uniquement sur l'ancienneté

DOSSIER III – ONG FasoÉquité (7 points)

L'ONG FasoÉquité, créée en 2008 à Ouagadougou, est active dans les domaines de la justice sociale, du développement communautaire et de la citoyenneté active. Reconnue pour son ancrage territorial, elle fédère 27 antennes locales réparties dans dix régions du Burkina Faso. Son mode d'organisation en réseau repose sur une coordination nationale, des pôles régionaux autonomes et une charte de fonctionnement participatif. Cette structure est pensée pour favoriser la proximité avec les communautés, une gouvernance collaborative et l'innovation ascendante à partir des expériences locales. Ce modèle hybride, à la fois souple et fortement territorialisé, est aujourd'hui confronté à des tensions croissantes. Depuis 2021, FasoÉquité connaît une montée des frictions internes. Certaines antennes régionales contestent de plus en plus les décisions venues de la coordination centrale, jugées trop déconnectées des réalités de terrain. Cette crispation est accentuée par les disparités croissantes entre structures rurales et urbaines, notamment en matière de ressources, d'équipement numérique et de profils de compétences.

La digitalisation accélérée pendant la pandémie a creusé les écarts de maîtrise des outils et de capacité de pilotage des projets. Les formations à distance n'ont pas été perçues comme accessibles ni adaptées, ce qui a contribué à alimenter un sentiment de marginalisation dans certaines zones.

En parallèle, FasoÉquité s'est engagée depuis 2023 dans une transformation structurelle majeure, soutenue par un nouveau financement de la coopération suisse. Ce projet vise à formaliser des réseaux thématiques nationaux, à restructurer les pôles existants, et à renforcer la transversalité des actions (gouvernance locale, genre, entrepreneuriat rural). La réforme du pôle « Formation citoyenne » cristallise les tensions : sa refonte, jugée technocratique, suscite des résistances fortes, notamment de la part des premiers membres de l'ONG, attachés à une approche plus communautaire et intuitive de la pédagogie civique.

Cette transition met en lumière des dynamiques organisationnelles complexes, où se mêlent enjeux de pouvoir, différenciation générationnelle, et diversité des profils de compétences. L'arrivée de jeunes cadres diplômés bouscule les équilibres anciens. Les pratiques managériales évoluent, mais l'appropriation du changement est inégale. L'ONG a mis en place des ateliers régionaux participatifs, des cellules de médiation et des dispositifs de capitalisation documentaire. Pourtant, les résistances subsistent. Plusieurs coordinateurs locaux expriment des doutes sur les nouvelles orientations, craignant une perte de sens et de proximité. D'autres regrettent l'absence d'une réelle politique de gestion des compétences tenant compte des parcours informels, des apprentissages empiriques et des savoirs d'expérience.

Ce contexte soulève des questions cruciales : comment accompagner les évolutions structurelles sans déstabiliser les pratiques locales ? Comment valoriser les compétences acquises sur le terrain dans un processus de changement ? Et surtout, comment construire une cohérence stratégique sans étouffer la diversité des cultures d'action au sein d'un réseau fortement décentralisé ?

Travail à faire :

1. Qu'est-ce qu'une organisation en réseau ? Quels en sont les avantages et les limites dans le cas de FasoÉquité ? (2 points)
2. À quel type de configuration organisationnelle de Mintzberg FasoÉquité peut-elle être rattachée ? Justifiez votre réponse à partir des composantes structurelles observées. (2 points)
3. En quoi la gestion des compétences est-elle un enjeu clé dans le changement en cours chez FasoÉquité ? Comment pourrait-elle être mieux intégrée pour soutenir cette transformation ? (3 points)

Compétence : savoir, savoir faire, savoir être pour il faut mobiliser pour
le fonction de celle-ci



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

DESCOGEF – SESSION 2025

CONTROLE DE GESTION

Durée : 2 heures

DOSSIER N° 1 : CONTRÔLE DE LA PERFORMANCE (10 points)

Monsieur **Mamadou SARR** est le Président Directeur Général (PDG) de la Société Anonyme « **DELISEN** », qui commercialise deux produits : « **SAVOR-BŒUF** » et « **SAVOR-VOLAILLE** », conditionnés respectivement dans des boîtes de 500 g et 400 g. Le « **SAVOR-BŒUF** » est fabriqué par l'usine « **CUISSON-SEN 1** », et le « **SAVOR-VOLAILLE** » par l'usine « **CUISSON-SEN 2** ».

À la clôture de l'exercice 2017, le PDG est surpris par les résultats indiqués dans l'extrait simplifié des états financiers ci-après présentés et engage, en réunion de coordination préparant les travaux d'inventaire, une profonde discussion avec les Directeurs de « **CUISSON-SEN 1** » et « **CUISSON-SEN 2** », **Abdoulaye NDIAYE** et **Serigne FALL**.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 DE LA « DELISEN »,

ACTIF		MONTANTS	PASSIF		MONTANTS
231	Bâtiments	25 000 000	103	Capital personnel	128 400 000
238	Autres installations et Agences	1 523 000	13	Résultat	10 000 000
241	Matériel et OIC	3 000 000	401	Fournisseurs	9 811 700
321	Matières premières	1 800 000	481	Fournisseurs d'investissements	7 422 200
244	Matériel et Mobilier	480 000			
245	Matériel de transport	4 500 000			
521	Banques	107 228 900			
571	Caisse	12 102 000			
TOTAL		155 633 900	TOTAL		155 633 900

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIFS		MONTANTS	PASSIF		MONTANTS
602	Achats de matières premières	7 790 000	702	Ventes de produits finis	16 000 000
6032	Variations de stocks de matières premières	-1 800 000	707	Produits accessoires	1 413 000
605	Autres achats	198 000			
622	Location et charges locatives	700 000			
627	Publicité PRP	525 000			
RÉSULTAT		10 000 000			

Au cours des échanges, chaque Directeur d'usine a tenté de défendre le résultat de son activité. Les propos de chacun ont été enregistrés et vous sont communiqués en tant que contrôleur de Gestion afin de vous permettre de clarifier au PDG la situation générale de la « **DELISEN** »,

Propos du Directeur Abdoulaye NDIAYE : Je pense avoir réalisé une performance, dans la mesure où le coût moyen de mon produit s'élève **2 223, 9 F** et est nettement inférieur au prix de vente moyen du produit de l'ordre **5 423, 9 F** pour une activité réelle de **2 500** unités commercialisées. Mon Point-mort est le 01 octobre 2017, soit 9 mois. J'ai affiché un très fort taux de marge de **70 %**.

Propos du Directeur Serigne FALL : Je ne peux pas vous dire tout de suite mon chiffre d'affaires que j'estime quand même positif, mais peut-être insuffisant. Connaissant le votre, il doit être possible de le déterminer à l'aide des extraits simplifiés d'états financiers. Je peux vous dire qu'avec l'introduction d'une mécanique de précision, mon coût fixe est ramené à un montant raisonnable, le votre restant toutefois **1, 5 fois** plus élevé que le mien. Mais en brut, j'ai vendu 5 000 unités de mon produit et mon coût variable moyen est de **171, 74 F**. Mon coût fixe direct s'élève à **248 637, 5 F** grâce à la technologie. Il représente le **1/3** du votre.

TRAVAIL A FAIRE :

1. Déterminer pour les deux usines les données de gestion manquantes et présenter les tableaux d'exploitation différentiels selon la méthode du coût spécifique (*Direct Costing* évolué). (08 points)
2. Dire quelle est l'usine la plus efficace des deux, et pourquoi. (2 points)

DOSSIER N° 2 : (10 points)

La politique salariale de la société MASSE consiste à verser un salaire brut mensuel plus élevé que la plupart de ses concurrents, afin d'attirer et de garder en son sein des salariés de qualité. En contrepartie, elle ne verse pas de treizième mois.

Mission

La société MASSE vous charge d'étudier l'évolution des salaires entre les années N-1 et N. La direction est composée de trois personnes : le PDG qui est aussi le directeur de production, un directeur administratif et financier et un directeur commercial.

Pour réaliser cette mission, vous disposez des documents 1, 2 et 3 et vous devez :

1. Calculer l'écart de masse salariale entre l'année N-1 et N. (03 points)
2. Décomposer cet écart total, en écarts sur salaires nominaux, sur structure professionnelle et sur effectif. Vous vous appuyerez notamment sur les travaux préparatoires réalisés par l'assistant de gestion. (3 points)
3. Expliquer et commenter cette évolution. Vous mettrez l'accent sur l'interprétation et l'explication de l'écart sur structure professionnelle. (04 points)

Document 1: Présentation de la masse salariale pour les exercices N-1 et N

	N-1		N	
	Effectifs	Salaires moyens mensuels	Effectifs	Salaires moyens mensuels
Direction	3	6 030	3	6 150
Cadre junior	1	3 500	1	3 535
Cadres seniors	4	4 240	4	4 300
Agent de maîtrise junior	1	3 500	1	3 535
Agent de maîtrise senior	4	4 000	4	4 100
Techniciens	25	3 500	30	3 570
Employés	15	2 000	14	2 040
Ouvriers	47	1 600	40	1 632
Effectif Total	100	2507,5	97	2681,03

mensuel

Document 2: Masse salariale pour les exercices N-1 et N

L'assistant de gestion a commencé à produire des calculs de masse salariale sous forme de tableaux qu'il vous communique ci-après.

Exercice N-1

Catégories de personnel	Masse salariale à structure catégorielle constante		
	Effectifs	Salaires moyens	Salaires annuels bruts
Direction	3	72 360	217 080
Cadre junior	1	42 000	42 000
Cadres seniors	4	50 880	203 520
Total cadres	5	49 104	245 520
Agent de maîtrise junior	1	42 000	42 000
Agents de maîtrise seniors	4	48 000	192 000
Total agents de maîtrise	5	46 800	234 000
Techniciens	30	42 000	1 260 000
Employés	14	24 000	336 000
Ouvriers	40	19 200	768 000
Total	97	31 552,58	3 060 600

annuel

$$E = 84.780.$$

Exercice N

Catégories de personnel	Masse salariale à salaire constant		
	Effectifs	Salaires moyens	Salaires annuels bruts
Direction	3		
Cadre junior	1		
Cadres seniors	4		
Total cadres	5		
Agent de maitrise junior	1		
Agents de maitrise seniors	4		
Total agents de maitrise	5		
Techniciens	30		
Employés	14		
Ouvriers	40		
Total	97	30 090	2 918 730

Documents 3 : Prévission de la masse salariale pour l'exercice N+1**Salaires bruts de décembre N en francs**

	Effectifs	Salaires bruts moyens décembre N
Direction	3	6 089
Cadres	5	4 368
Agent de maitrise	5	4 121
Techniciens	30	3 606
Employés	14	2 060
Ouvriers	40	1 648
Total	97	

Mouvements du personnel prévus en N+1, notamment en raison des départs à la retraite**Tableaux des départs et des embauches prévus****Départ à la retraite :**

Catégories	Effectifs	Mois départ (fin de mois)	Salaire décembre
Techniciens	1	Septembre	3 750
Employé	1	Mars	3 000
Employé	1	Novembre	3 000
Total	3		

Embauches :

Catégories	Effectifs	Mois d'arrivée (début de mois)	Salaire brut prévu lors de l'embauche
Techniciens	1	octobre	3 500
Employé	1	avril	2 800
Total	2		



**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET
GESTION FINANCIERE**
DESCOGEF – SESSION 2025

COMPTABILITE

Durée : 2 heures

EXERCICE 1 : Amortissement du capital (08 points)

La société anonyme HUMMEL SA au capital de 100 000 000 FCFA, avec conseil d'administration est composée de 4 actionnaires :

- La société AFRIJET SA à hauteur de 51% participation acquise en deux temps :
 - o 25% à la constitution au prix de 25 000 000 FCFA ;
 - o 31% plus tard au prix de 45 000 000 FCFA. (26%)
- La famille AYAYI à hauteur de 25% ;
- Monsieur BELO à hauteur de 15% ;
- Monsieur DIATTA à hauteur de 9%.

La société existe depuis plus d'une décennie et les statuts prévoient à l'article 25 la possibilité d'amortissement du capital. Son commissaire aux comptes est Monsieur LAZARE, professionnel inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables.

Au 20 juin N, les capitaux propres de la société HUMMEL SA se présentent comme suit :

- Capital	100 000 000 ;
- Primes d'émission	15 000 000 ;
- Réserves légales	10 000 000 ;
- Réserves statutaires	25 000 000 ;
- Autres réserves	95 000 000 ;
- Report à nouveau créditeur	35 000 000 ;
- Report à nouveau débiteur	(120 000 000) ;
TOTAL	160 000 000

Cette opération est accomplie au 20 juin N et a été fiscalisée à hauteur d'un prélèvement à la source de 10% de la distribution.

Travail à faire

- 1- Quel type d'assemblée générale a pu décider de l'opération d'amortissement du capital ?
- 2- Monsieur BELO associé de la société, après avoir entendu quelqu'un lui dire que l'amortissement est une forme de réduction du capital, vous interpelle sur cette affirmation : Que pouvez lui dire ?
- 3- A travers la situation des capitaux propres, comment assister dans la régularité, la société HUMMEL, dans la volonté des associés de procéder à l'opération à l'amortissement du capital ?
- 4- Quelle diligence devra accomplir Monsieur LAZARE dans le cadre de cette opération ?
- 5- Traitement comptable de l'opération chez HUMMEL SA.
- 6- Traitement comptable de l'opération chez AFRIJET SA.
- 7- Quelle est la conséquence comptable et fiscale de l'opération chez la société AFRIJET SA.

EXERCICE 2 : Opérations de scission (5 points)

La société **DELMAS SA**, installée à Abidjan, exerce deux activités distinctes :

- une activité **industrielle** (production de biens électroniques),
- une activité **commerciale** (distribution de matériel informatique).

Le Conseil d'Administration décide, dans un souci de lisibilité stratégique, d'opérer une **scission** :

- L'activité industrielle sera transférée à une nouvelle société **TECHINDUSTRIE SA** ;
- L'activité commerciale sera transférée à une nouvelle société **DELMAS DISTRIBUTION SA**.

DELMAS SA sera dissoute sans liquidation. Les actionnaires de DELMAS recevront des actions des deux nouvelles sociétés, proportionnellement à leur participation initiale.

Données au 31/12/2024 (avant scission) en Milliers de F CFA :

Eléments du Bilan de DELMAS	Montants
Immobilisations (Industrielles)	150 000 ✓
Immobilisations (Commerciales)	100 000
Stocks (Industriels)	50 000 ✓
Stocks (Commerciaux)	30 000
Clients	80 000 ✓
Banque	40 000 ✓
Capital	200 000
Réserves	50 000
Emprunt bancaire	100 000 ✓
Fournisseurs	70 000 ✓
Autres dettes	30 000 ✓

Répartition des postes par activité :

- l'emprunt bancaire concerne uniquement l'activité industrielle ;
- les fournisseurs sont à répartir à 60% pour l'industriel, 40% pour le commercial ;
- les autres dettes, la trésorerie et les clients sont à répartir à 50/50.

Travail à faire :

1. Déterminer la valeur nette de chaque activité transférée.
2. Présenter les apports dans les deux nouvelles sociétés.
3. Comptabiliser les écritures de scission dans les livres de DELMAS SA (dissolution sans liquidation).
4. Présenter les écritures d'apport dans les livres de TECHINDUSTRIE SA et DELMAS DISTRIBUTION SA.

EXERCICE 3 : Consolidation (7 points)

Vous êtes appelé(e) à présenter les comptes consolidés du groupe ANDREAS SA. La société ANDREAS a pris en janvier 2022 une participation de 60% du capital et des droits de vote dans la société BERNADINO pour

DESCOGEF SESSION 2025 - DEF

800 000 000 F CFA et une participation de 50% (à parité avec la société RODOLPHO qui en partage le contrôle) dans la société CARVHALO pour 400 millions de F CFA. Les écritures de cumuls, de pré-consolidation et d'élimination des comptes réciproques ont été comptabilisées. Les valeurs (corrigées conformément aux méthodes de consolidation) de capitaux propres des sociétés BERNADINO et CARVHALO vous sont fournies ci-dessous.

Postes	Situation 01/01/2022		Situation au 31/12/2024	
	Société BERNADINO	Société CARVHALO	Société BERNADINO	Société CARVHALO
Capital	500 000 000	300 000 000	500 000 000	300 000 000
Réserves	400 000 000	200 000 000	560 000 000	280 000 000
Résultat			80 000 000	50 000 000

Les écarts d'évaluation constatés au 1^{er} janvier 2022 ont été les suivants :

Eléments	Société BERNADINO	Société CARVHALO
Terrains	90 000 000	120 000 000
Constructions (amortissements en 20 ans)	150 000 000	180 000 000

On ne constatera ni amortissement ni dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Travail à faire :

Présenter dans le journal ANDREAS SA, les écritures de consolidation du groupe (y compris celles de traitements des écarts d'évaluation et d'acquisition).

NB : Taux d'IS = 33 1/3 %.

COMMISSION REGIONALE POUR LA
FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES ET
FINANCIERS DE L'UEMOA (CREFEFCF)



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

DESCOGEF – SESSION 2025

AUDIT

Durée : 2 heures

EXERCICE 1 : ENTREPRISE NOVAPLAST S.A. : Assistance à l'inventaire physique des stocks (3,50 points)

NOVAPLAST S.A. est une entreprise industrielle spécialisée dans la fabrication de pièces plastiques pour le secteur automobile. Elle dispose de deux sites de production situés à Dakar et à Thiès. Son chiffre d'affaires annuel est de 185 000 000 FCFA.

Vous êtes senior au sein du cabinet ACTAUDIT et êtes en charge de la planification et de la supervision de la mission d'audit légal pour l'exercice clos le 31 décembre N.

Le cycle stocks est significatif. Lors de la phase d'acceptation de la mission, l'équipe précédente vous a signalé plusieurs difficultés rencontrées lors de l'inventaire physique (différences d'inventaire non résolues, procédures non respectées, produits non étiquetés, etc.).

Travail à faire :

1. Présentez les diligences que vous devez accomplir en tant qu'auditeur lors de votre présence à l'inventaire physique.
2. En cas d'écarts physiques significatifs non résolus (ex. : plus de 4 % de différence entre comptabilité et inventaire physique), expliquez les conséquences sur :
 - a. Vos travaux d'audit
 - b. Votre opinion sur les comptes

EXERCICE 2 : Contrôle des comptes : Cycle immobilisation. (6,50 Points)

Lors d'une mission d'audit légal dans la société IVOIR INDUSTRIE, vous avez relevé les données suivantes :

- Solde du compte : 241 matériel et outillage industriel : 648 675 000 FCFA

La vérification avec le Directeur financier a relevé que le solde du compte « 241 Matériel et outillage industriel », correspond à 08 machines anciennes et une machine récente acquise en N.

- Amortissement du Matériel et outillage au 31/12/N : 429 387 750 FCFA
- Toutes les machines, ont été acquises le 01/07 /N-7 sauf une machine récente qui coûte 84 630 000 FCFA acquise le 1/04/N.
- Taux d'amortissement linéaire : 10%
- Une machine ancienne acquise au cout (HT) de 35 520 000 FCFA a été cédée le 30/09/N au prix de : 9 375 000 FCFA. Seul le prix de cession a été comptabilisé correctement. La sortie de cette machine n'a pas été constatée, et à la fin de l'exercice sa valeur d'origine a été amortie pour une année entière.

Par ailleurs, vous avez recueilli les informations suivantes :

- L'observation physique effectuée le 31/12/N n'a dégagé que 07 machines (06 anciennes et la nouvelle machine récente). Une machine ancienne d'un coût de 36 360 000 FCFA a été incendiée le 28 /08/N. Aucune écriture n'a été constatée, par conséquent l'amortissement constaté à la fin de l'exercice était annuel.
- L'amortissement constaté au 31/12/N, a concerné donc les 08 machines anciennes pour une année entière et la machine récente pour 9 mois.
- Le résultat de la société avant rectification était de : 185 185 200 FCFA

TRAVAIL A FAIRE

1. Proposer un programme de travail du cycle immobilisation. **(1,50 points)**
2. Enumérer les erreurs relevées **(1 point)**
3. Compléter les écritures de cession de la machine vendue **(1,50 point)**
4. Passer les écritures relatives à la machine incendiée. **(1,5 point)**
5. Retrouver le résultat de l'exercice après les écritures d'ajustements. **(1 points)**

EXERCICE 3 : Contrôle interne (10 pts)

La société ALPHABAT SARL est une PME opérant dans le secteur du second œuvre (cloisons, plafonds, revêtements). Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 2,1 milliards FCFA. Elle emploie une quarantaine de personnes, dont 6 dans le service administratif et comptable.

Le cabinet EXA Audit & Conseil intervient dans le cadre d'une mission d'audit contractuel demandée par un futur investisseur intéressé par une prise de participation. Vous êtes en charge de l'évaluation du système de contrôle interne de l'entreprise.

Vous réalisez une mission d'audit portant principalement sur deux cycles à risque : Achats-Fournisseurs et Ventes-Clients.

Les constats suivants ont été relevés au cours des entretiens et de la revue documentaire :

Cycle Achats-Fournisseurs :

- Aucun système d'approbation formelle des bons de commande.
- Le même agent valide les commandes, réceptionne les marchandises et enregistre la facture.
- Les fournisseurs sont sélectionnés sans appel d'offres ni analyse comparative des prix.
- Aucun rapprochement systématique n'est effectué entre commande, livraison et facture.
- Les paiements sont faits par chèque ou virement, sur présentation directe de la facture, sans validation secondaire.

Cycle Ventes-Clients :

- Le processus de facturation est déclenché manuellement par les commerciaux.
- Les remises accordées sont parfois négociées oralement, sans trace écrite.
- Les relances clients sont irrégulières, souvent faites de manière informelle.
- Aucun suivi structuré de l'ancienneté des créances.
- Aucun seuil de validation hiérarchique n'est défini pour les remises commerciales.

Objectifs de la mission :

1. Identifier les principales faiblesses du contrôle interne dans les deux cycles et formuler pour chaque faiblesse, une recommandation concrète d'amélioration.
2. Évaluer les conséquences potentielles sur la fiabilité de l'information financière.
3. Présenter un tableau de synthèse des risques et mesures correctrices.
4. Rédiger une note professionnelle à destination de l'investisseur potentiel.

COMMISSION REGIONALE POUR LA
FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES ET
FINANCIERS DE L'UEMOA (CREFECF)



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

DESCOGEF – SESSION 2025

MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

Durée : 3 heures

DOSSIER I- QCM : Choisir la lettre correspondant à la bonne réponse (2 points)

1. Quel est le principal objectif du schéma directeur informatique ?
 - A. Simplifier la maintenance technique uniquement.
 - B. Garantir l'alignement stratégique entre SI et métier.
 - C. Améliorer uniquement la sécurité informatique.
 - D. Développer uniquement l'innovation technologique.
2. Quel standard international est dédié à la gestion des services informatiques ?
 - A. COBIT
 - B. ITIL
 - C. ISO 9001 uniquement
 - D. ISO 14001 uniquement

DOSSIER II- EXERCICES D'APPLICATION (4 points)

Exercice 1 : (2 points)

Vous êtes directeur du SI d'une entreprise de distribution qui souhaite migrer ses infrastructures vers le Cloud. Rédigez un tableau de bord simplifié intégrant au minimum trois indicateurs pertinents pour assurer l'alignement du projet avec les objectifs stratégiques de l'entreprise (agilité, coûts, sécurité). Justifiez brièvement le choix de chaque indicateur.

Exercice 2 : (2 points)

Un groupe bancaire souhaite exploiter les données massives (Big Data) de ses clients pour anticiper les comportements d'achat et améliorer ses offres personnalisées. Proposez une démarche structurée en trois étapes pour gérer efficacement ce projet stratégique, en précisant clairement les aspects techniques, organisationnels et éthiques.

DOSSIER III : AUDIT ET FIABILISATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE (6 points)

Le cabinet d'expertise comptable « WEWEGNON », dont vous êtes le responsable SI, intervient pour le compte de la société GLEGNON, une PME spécialisée dans la distribution de matériel agricole. GLEGNON utilise un ERP intégré, mais le dirigeant s'interroge sur la fiabilité des traitements comptables automatisés. Il souhaite aussi mieux maîtriser les risques informatiques. Vous êtes chargé de produire une note d'analyse et de recommandations.

Question 1 - Analyse du système d'information (3 points)

1. Présentez les principales caractéristiques d'un ERP et expliquez les avantages et limites de son usage pour une PME comme GLEGNON (1 point).
2. Identifiez les risques liés au traitement automatisé des données comptables dans un ERP (1 point).
3. Proposez une cartographie des processus comptables dans l'ERP (au moins 4 processus), et précisez pour chacun les points de contrôle possibles. (1 point).

Question 2 –Audit du système et recommandations (3 points)

1. Expliquez l'intérêt d'un audit informatique pour la GIE GLEGNON. (1 point)
2. Proposez une démarche d'audit adaptée à la situation de l'entreprise (GIE) (méthodologie, outils, livrables). (1 point)
3. Élaborez une grille synthétique d'analyse des risques liés aux accès utilisateurs, à la sauvegarde et à la traçabilité. (1 point)

DOSSIER IV : AUDIT ET SECURITE INFORMATIQUE (8 points)

Le Groupe ALPHA est un réseau de cabinets d'audit et de conseil présents dans tous pays membres de l'UEMOA. Ce réseau est constitué d'anciens cabinets qui ont rejoints l'idée du réseau et ont accepté de changer leur raison sociale pour prendre le nom commercial de ALPHA.

Pour assurer la qualité des services, toutes les filiales du groupe utilisent un Progiciel de gestion intégrée (PGI) comprenant des modules de gestion des missions, de gestion de la paie, de gestion comptable et de gestion des formations acquis auprès d'un éditeur.

Lors d'un audit de la sécurité du système d'information d'une des filiales du réseau, les auditeurs IT ont découvert que certains collaborateurs utilisent d'autres progiciels open source dont certains intègrent l'intelligence artificielle à l'insu du cabinet. En outre, les auditeurs ont découvert que tous les logiciels et les données de toutes les filiales du réseau sont en cloud et sont hébergés chez un fournisseur d'accès internet. En tant que membre de l'équipe du SI, l'Administrateur de la filiale auditée n'ayant pas de connaissances approfondies en système d'information vous demande de l'éclairer sur les questions suivantes :

1. Quelle différence y-a-t-il entre les logiciels Open source et les logiciels propriétaires ? (1,5 pts)
2. Pourquoi les auditeurs estiment que l'hébergement sur le Cloud comprend d'énormes risques pour les cabinets ? (1,5 pts)
3. En quoi consiste l'info gérance ? Quels sont ses inconvénients ? (1,5 pts)
4. En quoi l'usage de l'IA constitue un risque pour les cabinets ? (1,5 pts)
5. Quels sont les conseils à donner aux filiales des réseau pour mitiger les risques soulevés par les auditeurs ? (2 pts)



**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE**
DESCOGEF – SESSION 2024

TECHNIQUE D'EXPRESSION ET LANGUE VIVANTE

Durée : 2 heures

Instructions to candidates

Answer all questions

All answers must be clearly and correctly numbered but need not be in numerical order

When you finish, check your work carefully

READING

Trade wars and their effects on developing economies

Trade wars, often seen as economic confrontations between global powers, have far-reaching impacts that extend well beyond the countries directly involved. These conflicts typically begin when one country imposes tariffs or restrictions on imports from another, prompting retaliatory measures. While these tit-for-tat actions may aim to protect domestic industries, they tend to cause widespread disruption—especially for developing economies, which are the most vulnerable to global economic shocks.

Nobel laureate Joseph Stiglitz aptly warns that “trade wars in a globalised world are like playing with fire—everyone gets burned, but developing economies suffer the most.” These countries often rely on exports and foreign investments as key drivers of growth. When global trade is disrupted, the consequences for them include rising poverty, reduced government revenue, and increased economic uncertainty.

Many developing nations, including Vietnam, Bangladesh, and Kenya, serve as hubs for labour-intensive manufacturing and commodity exports such as textiles, electronics, oil, and agricultural goods. For example, Vietnam supplies components to tech giants like Samsung and Apple, while Bangladesh’s textile industry accounts for over 80% of its exports. During trade wars, the uncertainty caused by shifting tariffs and disrupted supply chains can lead to factory closures, job losses, and a slowdown in economic activity.

A major consequence of trade wars is the disruption of global supply chains. When large economies like the U.S. and China impose tariffs, companies often relocate production to other regions. While this can benefit some developing nations in the short term, it often places unsustainable pressure on infrastructure, labour markets, and environmental regulations. Many of these countries lack the institutional capacity to manage rapid industrial changes, resulting in increased costs, worker exploitation, and environmental degradation.

For export-dependent economies, a decline in global demand can be devastating. In sub-Saharan Africa, for example, falling prices for key exports such as oil and cocoa reduce national income and force governments to cut spending on essential services like education and healthcare. Trade wars thus exacerbate inequalities and hinder development. Another impact is currency volatility. Trade tensions between major currencies like the U.S. dollar, euro, or Chinese yuan cause fluctuations that make it more expensive for developing countries to import goods or service foreign debt. Inflation follows, particularly in critical areas such as food and fuel. The U.S.-China trade war, for instance, devalued the yuan, flooding developing markets with cheap Chinese goods that undercut local producers.

Retaliatory tariffs can also harm unrelated developing nations. For instance, U.S. soybeans originally meant for China were dumped at low prices on global markets, hurting farmers elsewhere. Tariffs on essential materials like steel increased construction costs in countries like India and Brazil, stalling infrastructure development.

Despite these challenges, trade wars can prompt diversification strategies. Nations are investing in renewable energy, digital technology, and e-commerce to reduce reliance on vulnerable sectors. Additionally, international institutions like the WTO and IMF play a crucial role in advocating fair trade and supporting financial stability.

In conclusion, while trade wars originate between economic giants, their most severe consequences are often borne by developing countries. However, with strategic diversification and stronger global cooperation, these nations can turn crises into opportunities for long-term resilience.

PART 1 COMPREHENSION (20 marks)

Question 1: What is the best title for the text?

- A) Global Trade and Developing Economies
- B) Trade Wars: Global Disruption
- C) Trade Wars and Their Consequences
- D) Trade Wars and Developing Countries

Question 2: What typically triggers trade wars?

- A) The fall of a currency
- B) Military confrontation
- C) The imposition of tariffs or restrictions
- D) Industrial espionage

Question 3: What is the main concern for developing economies during trade wars?

- A) Currency strength
- B) Tourism decline
- C) Global economic shocks
- D) Nuclear threats

Question 4: What sector in Bangladesh is highly exposed during trade wars?

- A) Construction
- B) Oil and gas
- C) Electronics
- D) Textiles

Question 5: How do trade wars affect global supply chains?

- A) They boost manufacturing jobs
- B) They promote fair competition
- C) They create disruptions and relocation
- D) They enhance global cooperation

Question 6: Why might developing countries struggle with production relocation?

- A) Weak political leadership
- B) Lack of natural resources
- C) Inadequate institutional capacity
- D) Dependence on tourism

Question 7: Currency volatility due to trade wars results in:

- A) Lower fuel prices
- B) Stronger exports
- C) Increased import costs and inflation
- D) Better foreign investment

Question 8: Which example illustrates unintended consequences of trade wars?

- A) Cheap Chinese goods harming local industries
- B) U.S. steel exports increasing
- C) Global cooperation through trade
- D) Fall in unemployment

Question 9: Which institution is mentioned as supporting fair trade?

- A) WTO
- B) IMF
- C) Both A and B
- D) United Nations

Question 10: What positive outcome might arise from trade wars for developing nations?

- A) Increased aid from donors
- B) Strategic diversification
- C) Free education
- D) Cancellation of foreign debts

PART 2 TRANSLATION (20 marks)

Translate into French the following sentences :

- 1) Trade wars often start with the imposition of tariffs on imported goods.
- 2) Developing countries are highly vulnerable to global economic shocks.
- 3) Supply chain disruptions can lead to factory closures and job losses.
- 4) Currency volatility increases the cost of importing essential goods.
- 5) Strategic diversification can help countries build economic resilience.

PART 3 TERMINOLOGY AND ACCURACY (35 marks)

Task 1: Find the meaning and the reference

1. The word 'retaliatory' is closest in meaning to:

- A) Defensive
- B) Strategic
- C) Punitive
- D) Diplomatic

2. The word 'volatility' in the context of currency refers to:

- A) Strength
- B) Fluctuation
- C) Weakness
- D) Increase

Task 2: Match the following terms to their definitions:

Terms:

- A) Tariff
- B) Infrastructure
- C) Inflation
- D) Commodity
- E) Devaluation
- F) Diversification
- +G) Globalisation

Definitions:

- 1. Goods such as oil and cocoa traded on markets
- 2. The process of expanding variety in investments or industries ✓
- 3. A tax on imports or exports ✓
- 4. A fall in the value of currency ✓
- 5. Price increase over time ✓
- 6. Physical systems supporting economic activities
- 7. Increased international interconnection ✓

Task 3: Correct the errors in the sentences below:

- 1. Developing economies suffers the most during trade conflicts.
- 2. Tariffs creates an economic instability.
- 3. Global market are affected by this tit-for-tats.
- 4. Trade tensions make the goods more cheaper.
- 5. Many countries has limited institutional ability.
- 6. International cooperations help stabilising trade.

Task 4: Complete the missing forms (NOUN | VERB | ADJECTIVE):

Complete the missing forms (NOUN | VERB | ADJECTIVE):

Question	NOUN	VERB	ADJECTIVE
1	_____	impact	impactful
2	Export/exportation	_____	exportable
3	_____	diversify	diversified
4	investment	_____	investable
5	_____	devalue	devalued
6	inflation	_____	inflationary
7	_____	rely	reliable
8	strategy	strategise	_____
9	_____	sustain	sustainable
10	accounting/accountability	account	_____

Task 5: Write the numbers in words or words in numbers as indicated:

1. Write in words: 4,000,000
2. Write in words: 0.75
3. Write in words: $15 \times 80 / 100$
4. Write in words: $1/3$
5. Write in numbers: Seventy million seven hundred ninety thousand and three hundred forty CFA
6. Write in numbers: One billion Dollar
7. Write in numbers: One O one
8. Write in numbers: nought point O five
9. Write in numbers: forty-four hundred
10. Write in numbers: four thousand four hundred

PART 4 ESSAY WRITING (25 marks)

Choose Topic 1 OR Topic 2 (Maximum 30 lines):

Topic 1: Discuss the main effects of global trade wars on the economy of a developing country of your choice.

Topic 2: "Trade wars hurt developing economies more than developed ones." Do you agree or disagree? Give reasons and examples to support your answer.

COMMISSION REGIONALE POUR LA
FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES
ET FINANCIERS DE L'UEMOA (CREFECE)



DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

DESCOGEF – SESSION 2025

**TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES ET
PROBLEMES JURIDIQUES**

Durée : 5 heures

DOSSIER 1 : COMMISSARIAT AUX COMPTES (06 points)

Il est fait appel ponctuellement à vos connaissances acquises au cours de votre cycle de formation au DESCOGEF pour répondre aux interrogations ci-dessous (0,50 point pour chaque bonne réponse) :

Questions 1 :

L'actionnaire d'une société de commissaires aux comptes, lui-même commissaire aux comptes inscrit, doit-il être actionnaire ou dirigeant d'une seconde société de commissaires aux comptes pour y exercer ses fonctions, dès lors que la première société de commissaires aux comptes détient plus de 50 % du capital de la seconde ?

Cet actionnaire peut-il exercer les fonctions de commissaire aux comptes dans une troisième société, elle-même détenue par une seconde société sus- visée ?

Question 2 :

Messieurs A et B, associés majoritaires et gérants d'une SARL A et B, envisagent la constitution d'une Société Anonyme (SA) dans laquelle ils détiendraient la majorité du capital et occuperaient des fonctions d'administrateurs.

Ces deux sociétés n'ont aucun lien capitalistique ni commercial.

A et B proposent à l'expert-comptable de la SARL d'être commissaire aux comptes de la SA en création.

L'expert-comptable de la SARL peut-il être commissaire aux comptes de la SA sachant que leurs dirigeants sont communs et qu'ils sont actionnaires majoritaires dans les deux sociétés ?

Question 3 :

Une SA envisage de transmettre une branche complète d'activité à une SARL, sans attribution de parts sociales de celle-ci à celle-là : les associés des deux sociétés étant identiques, il est prévu que la SA réduise son capital tandis que la SARL augmentera le sien, par élévation du nominal de ses droits sociaux.

Quelle est la qualification juridique de cette opération ?

Question 4 :

Monsieur X est associé unique des SARL A et B. Il est par ailleurs associé, avec la SARL B, de la SAS C et président de cette SAS. Il souhaite céder les parts sociales de la SARL A à la SAS C.

- La cession des parts envisagée relève-t-elle du régime des conventions réglementées ?
- La vente des parts peut-elle se faire à n'importe quel prix ?

Questions 5 :

Une SNC a comptabilisé au 31/12/N une perte de 1 000 ainsi qu'un report à nouveau débiteur de 400 dû au changement de méthodes comptables. Les statuts de cette SNC prévoient l'affectation automatique et intégrale du résultat de la SNC (bénéfice ou perte) à ses associés. Une société anonyme est associée de la SNC.

Quelle est la traduction comptable de cette affectation automatique du résultat dans la SNC et dans les comptes des associés ? Le report à nouveau débiteur doit-il être pris en compte ou non dans cette affectation ?

Question 6 :

La société A exploite un fonds de commerce de supermarché. Une société B, installée à proximité de la société A, exploite un fonds de commerce café Nespresso. Pour éviter le rachat du fonds B par une enseigne concurrente de A, la société A a souscrit à hauteur de 130 MFCFA au capital d'une société C de la même enseigne, qui achète elle-même le fonds à B moyennant le prix de 335 MFCFA. La société A est franchisée d'un groupe qui exploite des enseignes de supermarché.

La société A vend pour 0 FCFA les titres de la société C à une personne qui va exploiter uniquement le fonds de commerce de café Nespresso dans le même réseau de franchise. La perte de 130 MFCFA s'explique par la différence de valorisation des fonds de commerce qui existe entre les branches.

La moins-value supportée par la société A lors de la revente des titres peut-elle être considérée comme un élément incorporel ?

Question 7 :

Une société exerce une activité d'agence de voyage. Dans le but de promouvoir l'ensemble de son activité, cette société a émis des cartes de fidélité ; ces cartes sont vendues et leur durée de validité est illimitée ; elles apportent une réduction immédiate sur chaque voyage package (vol + hôtel) acheté sur le site internet de la société, et ceci à vie ; elles permettent également d'accumuler des points de bonus qui seront cumulés sur le compte carte et convertis en FCFA lors de l'achat d'un séjour pour chaque billet d'avion acheté sur le site, pour chaque chèque de cadeau parrainage utilisé.

- Quel est le traitement comptable de ces cartes de fidélité vendues ?
- Doit-on comptabiliser une provision, ou constater un produit constaté d'avance, ou donner une simple information dans l'annexe ?

Question 8 :

Un commissaire aux comptes peut-il devenir associé à hauteur de 20 ou 25 % d'une société commerciale ? Cette participation implique-t-elle que le commissaire aux comptes exerce une activité commerciale et remet-elle en cause son indépendance ?

Question 9 :

Le commissaire aux comptes d'une société A peut-il accepter une mission de commissaire aux apports relative à l'apport à une société nouvelle H de titres de ladite société A, sachant que :

- Les titres de la société A sont détenus par des personnes physiques ou morales dont aucune, prise individuellement, ne contrôle cette société.
- À l'issue de l'opération d'apport envisagée, la société nouvelle H détiendra plus de 50 % du capital de la société A.
- Il n'est pas prévu que le commissaire aux comptes de la société A soit nommé commissaire aux comptes de la société nouvelle H.
- La mission de commissaire aux apports sera effectuée et facturée avant la réalisation de l'apport de titres, mais sera reprise en annexe aux statuts au titre des actes passés pour le compte de la société nouvelle H pendant sa période de constitution.

Question 10 :

Un commissaire aux comptes est sollicité pour exercer un mandat dans une S.A. A et pour devenir l'expert-comptable d'une S.A.R.L. B et d'une S.C.I. C.

Le capital de ces trois sociétés est détenu à 99 % par une même personne, qui est président de la S.A. A et gérant de la S.A.R.L. B et de la S.C.I. C.

La S.A.R.L. B assure la fonction transport de la S.A. A, et la S.C.I. C'est la propriétaire des murs dans lesquels la S.A. A exerce son activité.

Il n'y a pas de lien capitalistique entre la société A, d'une part, et les sociétés B et C, d'autre part.

Les honoraires des missions d'expertise comptable des sociétés B et C représentent une « quantité infime » du chiffre d'affaires du cabinet. Est-il possible d'accepter les trois missions proposées ?

DOSSIER 2 : CONSOLIDATION (05,50 points)

La société consolidante Kébé détient 25 % du capital de la société anonyme Barké ; ces titres ont été acquis le 01/10/N-6, pour un prix global de 350 (les capitaux propres retraités de la SA Barké s'élevaient à 1 200 à cette date, dont 1 000 de capital) ; les titres de la SA Barké ont été mis en équivalence dans les consolidations effectuées depuis le 31/12/N-6 (l'écart d'acquisition étant amorti linéairement sur une durée de 5 ans).

Le 01/04/N, la société Kébé a souscrit seule à une augmentation de capital en numéraire pour 2 200 dont 1 200 de primes d'émission, ce qui a fait passer son taux de détention du capital (et des droits de vote) à 62,5 % de la société Barké.

Les comptes de la société anonyme Barké se présentent comme suit :

BILAN					
ACTIF			PASSIF		
	Au 31/03/N	Au 31/12/N		Au 31/03/N	Au 31/12/N
Matériels industriels	2 000	4 000	Capital	1 000	2 000
Amortissements	-900	-1 500	Primes d'émission		1 200
Dépôts et cautionnements	200	200 800	Réserves	600	600
Stocks de marchandises	6 000	6 400	Résultat de l'exercice	300	1 500
Provisions	-400	-600	Amortissements dérogatoires	300	100
Clients	3 000	3 500	Provision pour risque et charge	500	200
Provisions	-200	-300	Emprunts et dettes financières	1 200	600
Autres créances	100	150	Fournisseurs	5 000	4 750
Valeurs mobilières de placement	50	100	Autres dettes	1 000	900
Disponibilités	150	50	Compte de régularisation	100	150
	10 000	12 000		10 000	12 000

COMPTE DE RESULTAT			
DESIGNATION	Du 01/01/N au 31/03/N	Du 01/04/N au 31/12/N	Total de l'exercice N : du 01/01/N au 31/12/N
Ventes de marchandises	13 500	50 000	63 500
Reprises sur provisions (d'exploitation)		300	300
Achats de marchandises consommées	-6 000	-20 000	-26 000
Autres charges externes	-2 000	-6 000	-8 000
Impôts et taxes	-870	-2 630	-3 500
Charges de personnel	-4 000	-18 800	-22 800
Dotation aux amortissements et provisions	-100	-800	-900
Résultat d'exploitation	530	2 070	2 600
Charges financières	-30	-70	-100
Résultat courant	500	2 000	2 500
Reprises sur provisions réglementées		200	+200
Impôt sur les bénéfices	-200	-1 000	-1 200
Résultat net comptable	300	1 200	1 500

TRAVAIL A FAIRE

- Calculer le prix d'acquisition des titres de la SA Barké
- Comptabiliser l'intégration de la société Barké dans les comptes consolidés

DOSSIER 3 : ORGANISATION COMPTABLE ET SYSTÈME D'INFORMATION (06,50 points)

La société anonyme SENPLAST SA est spécialisée dans la fabrication de nattes en plastiques.

L'entreprise a été créée par deux frères : Jean et Denis KOUASSI. Au début il s'agissait d'une activité artisanale. Profitant d'un marché en expansion et de nombreuses innovations technologiques, l'entreprise s'est développée et s'est organisée autour de trois services :

- un atelier recherche et développement ;
- un atelier de production ;
- un service administration/commercial.

Jean KOUASSI, très doué pour le dessin, s'est très rapidement spécialisé dans le design des produits tandis que son frère Denis, qui s'intéressait à l'évolution commerciale et financière de l'entreprise, a pris le poste de directeur.

En 2019, pour financer la croissance de son entreprise, Denis KOUASSI a décidé d'ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs. L'entreprise s'est transformée en Société Anonyme : la S.A. SENPLAST, avec la répartition du capital suivante :

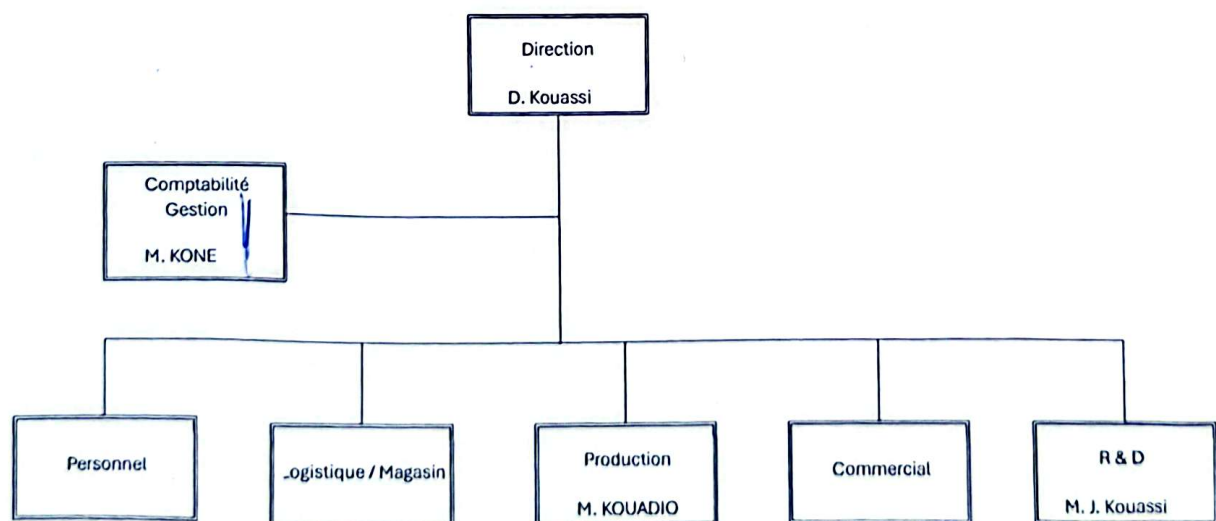
- 32 % à Denis KOUASSI ;
- 28 % à Jean KOUASSI ;
- 40 % à un groupe spécialisé dans les bouteilles en plastique.

L'introduction de ce groupe dans le capital de la société SENPLAST SA n'a pas réellement modifié l'organisation interne de la société. Celle-ci doit simplement envoyer un reporting au groupe chaque fin de mois.

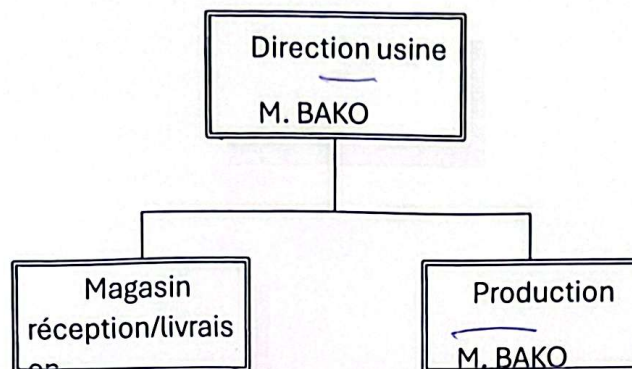
Vers la même période, la société SENPLAST SA a dû abandonner la fabrication des nattes plastiques car le marché très concurrentiel ne permettait pas de dégager des marges satisfaisantes.

Aujourd'hui, la société SENPLAST SA est implantée sur deux sites à Abidjan et Bouaké.

Organigramme de l'unité de Abidjan



Organigramme de l'unité de Bouaké



La société a recentré ses activités sur la fabrication de bouteilles à Abidjan.

PREMIERE PARTIE : (02,50 points)

La maison-mère, à la suite de plusieurs rachats de petites entreprises, a décidé d'homogénéiser les circuits d'information dans l'ensemble du groupe. Pensant ainsi se doter d'un avantage concurrentiel, elle projette d'implanter un système ERP (progiciel intégré de gestion). Le contrôleur de gestion du groupe, Monsieur GUEYE, se déplace dans chaque filiale pour parler de ce projet et de sa mise en place.

Le 2 septembre N, la réunion a lieu chez SENPLAST SA, à Abidjan. Assistent à cette réunion en plus de M. GUEYE, les personnes suivantes :

- M. KONE, responsable administratif : il travaille pour la société depuis 2013. Il est à l'origine de tous les développements informatiques de l'entreprise ainsi que de l'organisation comptable actuelle.
- M. KOUADIO, responsable de la production à Abidjan.
- M. Jean KOUASSI, directeur adjoint, chargé de la R&D.
- M. BAKO, responsable du site
- M. Denis KOUASSI, PDG de SENPLAST SA

En début de séance, M. GUEYE évoque les avantages d'un système ERP, tout en insistant sur la rigueur à adopter dans la mise en place du projet : selon M. GUEYE : « les technologies de l'information sont des technologies de l'organisation. Le choix d'un système ERP pose cruellement la question des capacités d'apprentissage et d'innovation de l'entreprise. »

Après avoir exposé la vision d'ensemble du projet, il va détailler un certain nombre de points, objets de discussion :

- « Nous aimerions, grâce à ce nouveau système, adapter nos outils de gestion aux contraintes économiques et managériales actuelles. Vous avez sans doute entendu parler de la comptabilité en partie multiple, qui nous permet, à partir d'une saisie dans une base de données, d'enregistrer une écriture décrivant une opération sous tous ses aspects : emploi, ressource et nature. »

« A partir de ce type de saisie, vous pouvez obtenir les différents documents comptables, de gestion et financiers. Dorénavant chaque service aura à renseigner la base de données à partir d'un masque de saisie personnalisé : ainsi celui qui saisit les données est aussi celui qui est à l'origine de l'information, on peut ainsi éviter erreurs et perte de temps. »

- M. Jean KOUASSI : « Mais cela va nous donner du travail en plus. En R & D, on s'intéresse à tout ce qui touche les nouveaux produits, le design, etc... mais nous ne sommes pas là pour gérer les comptes, les coûts ou les quantités. Au prix d'un ingénieur, ce n'est pas rentable de s'occuper de la saisie de données. »
- M. KONE : « C'est le problème que je redoute ! Si vous laissez des opérationnels renseigner des données comptables, ils ne se sentiront pas vraiment concernés et ne seront pas assez rigoureux, d'où des problèmes de données manquantes ou incomplètes. »
- M. Denis KOUASSI : « N'exagérons pas, chaque service est concerné par son suivi des coûts. Chaque responsable s'est engagé à une certaine performance financière à travers les budgets. Avec un minimum de suivi et de contrôle, chaque service peut assurer une information exhaustive. »
- M. KONE : « Je voudrais bien en être aussi sûr ! Mais de toute façon, il reste un problème majeur : si chacun saisit ses bons de commandes comme base de l'écriture d'achat, et non plus la facture, comment peut-on faire le contrôle des comptes ? En effet les tarifs sur les commandes doivent être à jour et surtout la date de commande et la date de livraison ne sont pas forcément identiques. »

Questions :

- 1) Pouvez-vous dire quels avantages il y a à utiliser un ERP ? Quels peuvent en être les inconvénients ? Citez au moins trois avantages et trois inconvénients.
- 2) A quelles contraintes M. GUEYE fait-il allusion ?
- 3) Est-il indispensable qu'un enregistrement comptable soit réalisé par un comptable de métier ? Quelles sont les indications indispensables à prendre en compte pour valablement informer une saisie comptable d'achat ou de vente ?
- 4) Quel intérêt trouve-t-on à générer une écriture comptable à partir de la saisie d'une commande plutôt que d'une facture ? Pourquoi les tarifs doivent-ils être à jour ?
- 5) Pourquoi M. KONE est-il inquiet au sujet des dates de commande et de livraison ? Quel problème entrevoit-il ?
- 6) Donnez un exemple d'enregistrement en partie triple d'un achat à crédit de matières premières.

DEUXIEME PARTIE : (01 point)

Suite de la réunion :

- M. Jean KOUASSI : « En revanche, il y a au moins une utilité à cette saisie en direct, c'est que dorénavant chaque ingénieur pourra saisir ses propres récapitulatifs de frais de déplacement, dès que je les aurai signés pour validation. Au moins plus personne n'attendra ses remboursements pendant un mois et demi à deux mois comme c'est le cas aujourd'hui. Dorénavant, ces frais seront remboursés au jour le jour. »

- M. KOUADIO : « Oui, ce sera plus pratique. De même Madame DORE, la secrétaire de direction, qui achète les petits matériels et fournitures et qui tient la caisse, gagnerait du temps si elle saisissait les mouvements de caisse. Elle pourrait mieux contrôler sa caisse grâce à l'édition du grand livre correspondant. Aujourd'hui, elle est débordée et retarde nos demandes d'achat, ce qui nous pénalise. »
- M. Denis KOUASSI : « Je comprends vos problèmes, mais vos solutions ne sont pas les meilleures. Je crains des dérives, surtout si on ne contrôle pas ces différentes saisies. »

Questions :

- 1) A quelles dérives M. Denis KOUASSI fait-il allusion ? Quel principe du contrôle interne est en cause ? Que préconisez-vous ?
- 2) Croyez-vous que même avec une saisie au jour le jour, les frais de déplacement seront immédiatement remboursés ? A votre avis quand seront-ils plus probablement payés et pour quelle raison ?

TROISIEME PARTIE : (01,50 points)

Suite de la réunion :

- M. BAKO : « Nous avons un problème avec notre suivi des stocks. Ceux-ci sont jusqu'à présent comptabilisés et suivis en informatique par Abidjan, car l'applicatif, qui nous aurait donné une certaine autonomie de gestion, coûtait trop cher et n'a jamais été développé. Nous ne nous préoccupons sur place que des inventaires physiques, mais cela complique les contrôles. Avec le système ERP et avec seulement quelques terminaux sur Facture, nous pourrions saisir tous nos mouvements de stock en entrée et en sortie sous forme d'achats et de ventes. »
- M. KONE : « Attention, une partie des « achats » de Bouaké correspond en fait à des produits semi-ouvrés provenant de la production d'Abidjan. Je ne veux pas que ces mouvements soient enregistrés ainsi par la comptabilité générale, mais seulement par la comptabilité analytique. En effet il s'agit toujours d'un stock appartenant à SENPLAST SA. »
- M. KOUADIO : « Pour le magasin d' Abidjan, c'est quand même plus simple de tout passer avec le même schéma de saisie, ça sort du magasin, on l'assimile à une vente, qui 24 heures plus tard, à réception à Bouaké sera annulée par un achat. »

Questions :

1. Quel est le problème posé ici ? Croyez-vous que le service comptable sera d'accord pour avoir en comptabilité générale ce genre d'achat/vente ?
2. En quoi consiste une cession interne entre deux entités d'une entreprise ? Serait-il intéressant ici de mettre en place un système de cession interne ?
3. Est-ce que le délai de 24 heures entre « l'achat » et « la vente » pose un problème particulier ?

QUATRIEME PARTIE : 01,50 points)

Suite de la réunion :

- M. BAKO : « Moi, je trouve très bien la notion de base de données commune, dans la mesure où on gagne en rapidité et en indépendance de traitement. Être toujours dépendant de l'informatique de gestion de Abidjan est une lourde contrainte. Par exemple, je ne vois pas pourquoi on devrait suivre l'organisation des comptes de Abidjan. Nous avons nos spécificités d'organisation et d'exploitation, nous devrions avoir des comptes spécifiques. En un mot, j'aimerais que l'on puisse codifier nous-mêmes certains comptes de comptabilité générale. »
- M. KONE : « Cela est envisageable dans la mesure où le besoin est réellement spécifique. Mais toute ouverture de compte ne peut se faire qu'avec mon aval et dans le cadre de l'organisation comptable de la société. A défaut, on risque des problèmes avec certaines opérations réciproques (virements de fonds entre Abidjan et Bouaké par exemple) et on serait confronté à des anomalies de consolidation au niveau de SENPLAST SA. »
- M. Denis KOUASSI : « Je vous remercie tous de votre coopération et de vos remarques. Pour conclure, j'ai néanmoins une demande à formuler à M. GUEYE. Croyez-vous qu'il y a nécessité aujourd'hui à modifier l'organisation et les systèmes comptables chez SENPLAST SA ? En effet notre société reste une PME et la mise en place d'un ERP juste pour se fondre dans la structure du groupe me semble un peu précipité. Nous pourrions aisément informer le groupe sans pour autant dépendre du même système de traitement de l'information. Dans l'évolution de l'organisation des systèmes comptables, toute crise entraîne le besoin de changement, mais chez nous cette « crise » ne se fait pas encore sentir, alors pourquoi changer notre organisation ! »

Questions :

- 1) En quoi consiste le problème évoqué par Monsieur KONE au sujet des virements de fonds ? Pouvez-vous donner un exemple sous la forme d'écritures comptables, en vous plaçant dans le cadre du « système centralisateur » ?
- 2) Quel est le problème de consolidation ? Que craint Monsieur KONE suite à l'ouverture d'un compte dont il n'aurait pas eu connaissance ?
- 3) Pourquoi le Groupe a-t-il intérêt à pousser ses filiales à se « fondre » dans la même organisation comptable ?

DOSSIER 4 : IFRS (2 points)

Le Groupe CETUD, qui opère, notamment (voir annexe 1), dans le secteur des transports, a présenté son activité sectorielle en agrégeant le transport urbain et le transport interurbain (voir annexe 2).

Travail à faire

Il vous est demandé de :

1. Rappeler l'intérêt de l'information sectorielle donnée par les groupes dans leurs états financiers consolidés
2. Rappeler les principales raisons qui expliquent le remplacement d'IAS 14 « Information sectorielle » par IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

ANNEXES

Annexe 1 : Information sectorielle du Groupe CETUD

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe CETUD identifie et présente une information sectorielle en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Les données financières par secteur opérationnel suivent les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumées et décrites dans la partie Principes et Méthodes comptables des notes aux états financiers.

Cette information est issue de l'organisation interne des activités du Groupe et correspond aux quatre Métiers du Groupe.

Annexe 2 : Rappel des dispositions d'IFRS 8 « Les secteurs opérationnels »

Il est rappelé que selon les dispositions d'IFRS 8 :

Un secteur opérationnel est défini (§5) comme une composante d'une entité :

- a) qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des activités ordinaires et des charges relatives à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- b) dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- c) pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Selon le §12, deux ou plusieurs secteurs opérationnels peuvent être regroupés en un secteur opérationnel unique si ce regroupement est conforme au principe fondamental de la norme, si les secteurs présentent des caractéristiques économiques similaires et si les secteurs sont similaires en ce qui concerne chacun des points suivants :

- a) la nature des produits et services ;
- b) la nature des procédés de fabrication ;
- c) le type ou la catégorie de clients auxquels sont destinés leurs produits et services ;
- d) les méthodes utilisées pour distribuer leurs produits ou fournir leurs services ; et
- e) s'il y a lieu, la nature de l'environnement réglementaire, par exemple, la banque, l'assurance ou les services publics.

COMMISSION REGIONALE POUR LA
FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES
ET FINANCIERS DE L'UEMOA (CREFEFCF)



**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET
GESTION FINANCIERE**
DESCOGEF – SESSION 2025

**TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES ET
PROBLEMES DE GESTION**

Durée : 5 heures

Dossier n°1 : budget de trésorerie (9 points)

La société « les Industries Chimiques du Maroc (ICM) » est le principal producteur d'engrais phosphatés au Maroc. La société a commencé l'exploitation de la roche phosphatée en 1921 et la production d'acide phosphorique en 1984. La société possède deux usines d'acide phosphorique qui sont situées à Khouribga et ont une capacité annuelle de 300 tonnes. La société ICM dispose de sa propre flotte de locomotives et de wagons pour sa logistique de matières premières et produits finis, de son propre chemin de fer, et d'un poste d'amarrage dédié au port de Jorf Lasfa pour la réception de ses achats de matières premières en provenance d'autres villes marocaines.

Le bilan de la société ICM se présente comme suit au 31/12/2023 (en milliers d'euros)

ACTIF				PASSIF	
	Brut	Amortis.	Net		Net
Actif immobilisé	200 000	120 000	80 000	Capital et réserves	104 090
Actif circulant				Dettes financières (a)	21 000
- matières premières	38 000		38 000	Dettes fournisseurs (1)	36 000
- Produits finis	42 390		42 390	Dettes fiscales (2)	10 000
- Créances clients	30 000		30 000	Autres (3)	20 300
- Disponibilités	1 000		1 000		
Total de l'actif	311 390	120 000	191 390	Total du passif	191 390
				(a) dont soldes créditeurs de banque	21 000

(1) dont 2/3 payable en janvier et 1/3 en février

(2) TVA à décaisser

(3) Dividendes à payer en avril

La société ICM a prévu de réaliser les ventes HT suivantes d'acide phosphorique au cours des 6 premiers mois de l'année 2024 (en milliers d'euros) :

Janvier.....	95 000
Février.....	54 000
Mars.....	108 000
Avril.....	79 000
Mai.....	79 000
Juin.....	35 000

Les clients paient 50% au comptant et 50% à 30 jours par effets de commerce.

La société ICM envisage de réaliser un emprunt au cours du mois de mars de l'année 2024 pour un montant de 40 000 (milliers d'euros).

Par ailleurs, la société ICM a prévu d'effectuer les achats HT suivants au cours du premier semestre de l'année 2024 (en milliers d'euros) :

Janvier.....	21 200
Février.....	30 700
Mars.....	25 450
Avril.....	26 300
Mai.....	18 650
Juin.....	19 400

Les fournisseurs sont réglés 50% à 30 jours et 50% à 60 jours.

Les autres dépenses de main d'œuvre directe sont établies comme suit (en milliers d'euros) :

Janvier.....	20 620
Février.....	18 440
Mars.....	22 800
Avril.....	21 420
Mai.....	21 420
Juin.....	17 280

La main d'œuvre directe comprend les salaires nets et les cotisations sociales. Les cotisations salariales et patronales représentent 40% des salaires nets.

Le personnel est payé le mois même et les cotisations sociales sont réglées le 15 du mois suivant le versement du salaire.

Le taux de TVA est de 18% et s'applique aussi bien sur les achats que sur les ventes.

Les charges issues du budget de production se décomposent ainsi :

- les charges fixes hors amortissement : 2 500 par mois. (en milliers d'euros) ; 40%
- les charges variables s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

Janvier.....	5 117
Février.....	4 574
Mars.....	5 660
Avril.....	5 317
Mai.....	5 317
Juin.....	4 288

Ces charges sont décaissées le jour même où elles sont engagées.

Les charges de distribution sont de 6 000 par mois et sont réglées le mois même. 20%.

Les charges variables de production supportent la TVA à hauteur de 60%, les charges fixes de production à hauteur de 40% et les charges de distribution à hauteur de 30%.

Pour accroître sa capacité de production et satisfaire des demandes nouvelles, la société ICM envisage d'acquérir une ligne complète de production d'un montant de 100 000 en mars 2024. Les fournisseurs de la ligne seront réglés à 30 jours.

La société ICM envisage de distribuer des dividendes en avril. Le flux décaissé relatif à cette distribution s'élève à 20 300.

Autres informations

- Tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros
- L'amortissement pour le 1^{er} semestre de l'année 2024 :
 - o nouvel équipement : 17 000,
 - o ancien équipement : 24 000 ;
- L'emprunt de 40 000 est au taux de 11%, il a été souscrit le 1^{er} mars 2024 ;
- La société ICM tire des effets de commerce pour les ventes encaissées à 30 jours. Ces effets peuvent être escomptés au taux annuel de 12%.
- Stock final de matière première au 30/06/2024 : 30 000 ;
- Fiches de stock de produits finis pour le premier semestre 2024 :

Stock d'acide phosphorique 60%

Entrées	Qté en tonne	Prix	Valeur	Sorties	Qté en tonne	Prix	Valeur
Stock initial	18	1 600	28 800	Ventes	120	1 600	192 000
Production	111	1 600	177 600	Stock final	9	1 600	14 400
Total	129	1 600	206 400	Total	129	1 600	206 400

Stock d'acide phosphorique 80%

Entrées	Qté en tonne	Prix	Valeur	Sorties	Qté en tonne	Prix	Valeur
Stock initial	6	2 265	13 590	Ventes	70	2 265	158 550
Production	72	2 265	163 080	Stock final	8	2 265	18 120
Total	129	2 265	176 670	Total	78	2 265	176 670

Travail à faire

- 1 – Etablir le budget de trésorerie.
- 2 – Etablir le plan de trésorerie de la société ICM
- 3 – Etablir le compte de résultat prévisionnel et le bilan prévisionnel au 30/06/2024.

Dossier n° 2 : Création de valeur (03 points)

Le Plan Cacao de Nestlé

« En mars 2011, Nestlé a fièrement lancé le Plan Cacao, une initiative mondiale de durabilité du cacao qui a pris l'engagement de consacrer 120 millions de dollars au cours des 10 prochaines années. Le Plan Cacao est destiné à régler quelques problèmes complexes qu'éprouvent les collectivités productrices de cacao avec lesquelles Nestlé travaille. Parmi ces problèmes, on compte l'âge et la condition des cacaoyers, un rendement décroissant et des revenus insuffisants. Le Plan Cacao vise à mettre à profit le savoir-faire agricole et scientifique de Nestlé pour améliorer la qualité et le rendement des plants de cacao. Simultanément, Nestlé formera et éduquera les agriculteurs locaux pour les aider à faire croître leur revenu en optimisant la qualité et la productivité de leurs récoltes.

L'initiative Plan Cacao permet à Nestlé de s'approvisionner en cacao suffisamment pour fabriquer ses barres les plus vendues : KIT KAT, COFFEE CRISP, AERO et SMARTIES (en formats individuels et familiaux).

Travail à faire

1 – Donner une définition de la création de valeur

2 – Parmi ses leviers et principes, en retenir cinq (5) sur lesquels, d'après vous, NESTLE s'est fondé pour bâtir son plan et justifier vos choix

- L'Innovation ;
- L'éducation des agriculteurs ;
- L'Optimisation des coûts ;
- L'efficacité de la chaîne d'approvisionnement ;
- La collaboration entre partenaires ;
- La Gestion des ressources ;
- La durabilité ;
- Fidélisation de la clientèle ;
- L'amélioration des conditions sociales ;
- Renforcement de la marque.

3 – Proposer trois (3) indicateurs, selon vous, qui permettent de mesurer la création de valeur induite par le plan CACAO pour Nestlé.

Dossier n° 3 : Calcul et analyse des écarts (08 points)

La société « les Industries Chimiques du Maroc (ICM) » a élaboré son Plan Stratégique de Développement en l'articulant à la Stratégie nationale du pays pour la souveraineté. Ce plan prévoit dans son axe 3 la souveraineté agricole reposant sur une autonomie totale en engrais. Ainsi, la société ICM a décliné dans son Plan Stratégique de Développement la production en quantité et en qualité d'engrais pour contribuer à la souveraineté agricole du pays. La société ICM a investi dans 2 usines de fabrication d'engrais.

- L'usine 1 fabrique uniquement l'engrais DAP qui nécessite une très forte utilisation de main-d'œuvre directe.
- L'usine 2 produit exclusivement l'engrais MPK qui nécessite un processus de fabrication plus sophistiqué avec l'utilisation de machines de dernière génération.

Les données prévisionnelles de l'usine 1 (fabrication DAP) se présentent comme suit :

Eléments	Usine 1 (DAP)
Production mensuelle normale	6 000 tonnes
Prévisions de ventes mensuelles	6 000 tonnes
Prix de vente prévisionnel de la tonne de DAP	950
Unité d'œuvre	Heure/MOD
Quantité de matière première pour la production mensuelle normale	5 040 tonnes
Heures MOD pour la production mensuelle normale	3 200 h
Prix de la tonne de matière première	150
Coût de l'heure de MOD	250
Montant des charges indirectes	687 200

Les données prévisionnelles de l'usine 2 (fabrication MPK) se présentent comme suit :

Eléments	Usine 2 (MPK)
Production mensuelle normale	4 000 tonnes
Prévisions de ventes mensuelles	4 000 tonnes
Prix de vente prévisionnel de la tonne de MPK	925
Unité d'œuvre	Heure/machine
Quantité de matière première pour la production d'une tonne de MPK	2,5 tonnes
Heures MOD pour la production d'une tonne de MPK	1,25 heure
Prix de la tonne de matière première	230
Coût de l'heure de MOD	250
Montant des charges indirectes pour une tonne de MPK	450

Les données réelles du mois de juin de l'usine 1 (fabrication DAP) se présentent comme suit :

Eléments	Usine 1 (DAP)
Quantités réelles vendues	5 750 tonnes
Prix de vente réel de la tonne vendue	875
Quantité de matière première utilisée pour la production réelle	5 000 tonnes
Heures MOD utilisées pour la production réelle	2 550 h
Prix réel de la tonne de matière première	165
Coût de l'heure de MOD	275
Montant réel des charges indirectes	648 000

Les données réelles du mois de juin de l'usine 2 (fabrication MPK) se présentent comme suit :

Eléments	Usine 2 (MPK)
Quantités réelles vendues	4 600 tonnes
Prix de vente réel de la tonne vendue	1 075
Quantité de matière première utilisée pour la production réelle	2 250 tonnes
Heures MOD utilisées pour la production réelle	1 100 h
Prix réel de la tonne de matière première	220
Coût de l'heure de MOD	275
Montant réel des charges indirectes	430 000

Travail à faire

- 1 – Calculez et analysez l'écart sur chiffre d'affaires en le décomposant
- 2 – Calculez les coûts unitaires prévisionnels et réels des produits DAP et MPK
- 3 – Calculez la marge prévisionnelle et la marge réelle du mois de juin
- 4 – Calculez et analysez l'écart sur marge en le décomposant